



**COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU
Lundi 28 mars 2022
à 19h30**

Membres présents BONHOMME Gilbert, CHIRAT Magali, FAURE Pierre Paul, FAYOLLE Christian, GARNIER Philippe, GARIN Thérèse, GOY Chrystèle, JOASSARD Patrice, MURIGNEUX Thérèse, MURIGNEUX Cyril, PROTIERE Fabien, TRUC Frédéric
Membre excusé MURAT Delphine, GRAEL Richard,

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
DU BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif du budget communal :

Section Fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement : 374 160,52 €
 - Recettes de fonctionnement : 562 824,81 €
 - Excédent l'année précédente : 420 978,85 €
- Résultat de fonctionnement : + 609 643,14 €**

Section Investissement

- Dépenses d'investissement : 289 022,24 €
 - Recettes d'investissement : 615 841,87 €
 - Déficit de l'année précédent : - 359 132,58 €
- Résultat d'investissement : - 32 312,95 €**

Excédent global pour 2021: 577 330,19 €

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire des débats et du vote. Le compte administratif est approuvé avec 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021
DU BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du budget communal pour l'année 2021, établi par la comptable du Trésor publique. Il dit que les résultats sont conformes au compte administratif. Le conseil municipal accepte ce compte de gestion avec 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 609 643,14 €. L'affectation du résultat doit couvrir le déficit d'investissement de 32 312,95 €.

Le conseil municipal décide à 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, d'affecter 32 312,95 € du résultat de fonctionnement de 2021 à l'investissement pour le budget 2022.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2022

Monsieur le Maire énonce les affectations budgétaires de chaque article des budgets fonctionnement et investissement proposées par la commission finances pour le budget primitif 2022

Il propose le budget primitif suivant :

Fonctionnement : Dépenses et recettes : 1 094 890,19 €

Investissement : Dépenses et recettes : 1 630 095,14 €

Le conseil municipal approuve ce budget à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

**FIXATION DES TAUX DES TAXES D'HABITATION,
FONCIERE BATIE, ET FONCIERE NON BATIE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que celui-ci vote le produit global des contributions directes et décide de sa répartition, en fixant chaque année, le taux de chacune des taxes, en respectant les limites fixées par les textes. Compte tenu des nouvelles bases d'imposition fournies par les services fiscaux pour l'année 2022, et après étude des différentes possibilités de répartition du taux des taxes, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter la taxe foncière non bâti (39,76%) et de passer le taux de la taxe foncière bâti à 31.80% (rappel la taxe foncière n'existe plus pour les communes, elle est annulée pour la grande majorité des contribuables).

Le conseil municipal approuve à 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

CONTRIBUTION AUX CHARGES DU SYDER

Le montant des charges du SYDER pour 2022 est de 27 636,99 €. Pour rappel, elles étaient de 20 547,41 € en 2021. Monsieur le maire propose de fiscaliser cette dépense. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

CONTRIBUTION AUX CHARGES DU SIEMLY

Le montant des charges du SIEMLY pour 2022 est de 2 672,20 €, soit 3,10 € par habitant avec un nombre d'habitants à 862. Monsieur le Maire propose de fiscaliser cette dépense. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION
DE LA COMMUNE AUX FOURNITURES SCOLAIRES**

Monsieur le maire propose de conserver le montant de la participation de la commune aux frais de fournitures scolaires pour un montant de 57 € par enfant et par an,. Il dit que la Municipalité continuera de soutenir financièrement l'école pour les projets exceptionnels. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

RÉALISATION D'UN CONTRAT DE PRET AUPRES DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Monsieur le Maire explique que la commune souhaite engager un projet de rénovation énergétique de l'ancienne école publique pour transformer celle-ci en maison des associations. Pour financer ce projet, la commune a besoin de réaliser un emprunt. Le Conseil municipal de Meys après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée et après avoir étudié la consultation réalisée auprès de différentes banques vote à l'unanimité des membres présents, le recours à un prêt pour le financement de cette opération, auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant total de 167 500 €.

RÉALISATION D'UN CONTRAT DE PRET AUPRES DE LA BANQUE POSTALE

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la commune doit avoir recours à un emprunt de 300 000€ pour le financement du projet concernant l'achat de la bibliothèque, de la maison des jeunes, de l'appartement de secours attenant, de l'ancien local technique et d'un terrain rue de la République. 3 établissements bancaires ont été consultés. Il expose au conseil les différentes offres. Il propose au conseil de retenir l'offre de la Banque Postale. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU RHÔNE DANS LE CADRE DES APPELS A PROJETS POUR LA RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE EN MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, depuis l'ouverture de la nouvelle école, l'ancienne école publique est désaffectée. A la demande de la population et conformément au plan guide de la commune de Meys réalisé en 2019, le conseil municipal a décidé de réhabiliter cette ancienne école communale, dite : école des garçons, en maison des associations et de procéder à sa rénovation énergétique. C'est au titre des appels à projets 2022, qu'il propose que la commune dépose une demande d'aide au Conseil Départemental du Rhône pour la rénovation énergétique de l'ancienne école communale et sa réhabilitation en Maison des Associations. Le coût prévisionnel de ce projet se monte à 334 536,49 € HT. La subvention demandée est d'un montant de 115 000 euros. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention pour la réalisation de ce projet.

DEMANDES DE SUBVENTION DETR POUR LA RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE EN MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose de déposer une demande

d'aide financière au titre de la DETR pour un montant de 150 000€ pour le projet cité précédemment.

Le conseil municipal approuve cette demande de subvention à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Conseil Départemental du Rhône a en charge la répartition du produit des amendes de police 2021.

Il propose de déposer une demande pour l'aménagement de la traversée du village et sa tranche 1. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DSIL POUR LE FINANCEMENT DU LOGICIEL CIMETIERE ET DU LOGICIEL GARDERIE

Monsieur le Maire propose de déposer une demande d'aide au titre de la DSIL pour aider à financer l'acquisition d'un logiciel permettant la numérisation des données et du suivi du cimetière de la commune ainsi qu'un logiciel concernant la gestion de la garderie. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

CONVENTION ENERGIE ET BATIMENTS AVEC LA CCMDL

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la Le conseil communautaire de la CCMDL s'est prononcé favorablement pour un service mutualisé Energie et Bâtiment comprenant les 25 communes du Rhône. Il dit que le coût annuel pour ce service mutualisé serait de 637,50 €. Monsieur le Maire invite son conseil à l'autoriser à signer la convention Energie et Bâtiment de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais. Le conseil approuve à l'unanimité.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le maire rappelle les règles que s'est fixé le conseil municipal en matière de demande de subventions,. Il lit les courriers de chaque demandes. Le conseil municipal ne donne pas de réponses favorables aux demandes suivantes Lycée des Monts du Lyonnais, Collège Raoul Follereau, Kdanse, Association prévention routière, Union départementale des sapeurs pompiers, Lycée Reyssin.

QUESTIONS DIVERSES

- Rappel des permanences pour les élections

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Philippe GARNIER

Maire

